

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° DP 004 124 19 00004
Déposé le : **01/03/2019**
Et complété le : **01/04/2019**
Avis de dépôt affiché le : **01/03/2019**
Sur un terrain sis à : **LES AIRES - E 526**

Pour : **Déplacement d'un portail**

DESTINATAIRE
Madame SIAUDEAU ANNE
LES AIRES
04500 MONTAGNAC MONTPEZAT

Affaire suivie par RICHAUD Aline

**OBJET : CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Le Maire au nom de la commune certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de Madame SIAUDEAU ANNE enregistrée sous le numéro DP 004 124 19 00004 pour le projet ci-dessus référencé, déposé en date du 01/03/201.

Votre déclaration préalable est favorable tacite depuis le 01/05/2019.

Conformément à l'article R.452-1 du code de l'urbanisme, les travaux de démolition ne peuvent être entrepris avant quinze jours après la date d'autorisation.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

A MONTAGNAC MONTPEZAT
le 02/05/2019

Le Maire
François GRECO

